

Le Commissaire. C'est le cheminement habituel mais avec toutes les tractations qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, on n'a aucune raison de penser que ces deux offices fédéraux ne rempliront pas les exigences. Cependant, nous devons mettre cet article dans la décision d'aujourd'hui.

– Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 87.*

Motion M1114.11 Hugo Raemy/François Roubaty

(participation aux frais de campagne électorale liée à la publicité des comptes des partis politiques)¹

Motion M1115.11 Nicole Lehner-Gigon/Gaétan Emonet

(Publication de la liste des donatrices et donateurs dont les versements à un parti politique dépassent 5000 francs)²

Motion M1118.11 Dominique Corminbœuf/Christian Marbach

(lier la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale à la transparence du financement des partis politiques)³

Prise en considération

Roubaty François (PS/SP, SC). Dans la réponse à notre motion, le Conseil d'Etat nous dit que la Suisse fait figure d'exception par rapport aux pays voisins. Ces dernières années, des votations ont été faussées, ou fortement influencées, par des publicités ou des informations unilatérales. Dernièrement, «La Liberté» nous a informés sur les dépenses estimées des partis pour les élections fédérales. Nous ne pouvons que constater une grande disparité dans les moyens. Le Conseil d'Etat est favorable à la mise en place de certaines règles de transparence. Pour nous, rendre publics les comptes des partis politiques qui ont bénéficié du remboursement de l'Etat fait partie de ces règles. Un soutien financier aux activités politiques est important pour la démocratie, mais ce soutien ne devrait pas avoir lieu sans que les partis respectent les règles de transparence. Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir cette motion.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Der Staatsrat bezeichnet unsere Motion als eine bestechende Idee, und er hält auch fest, dass er die Einführung gewisser Regeln der Transparenz bei der Parteienfinanzierung befürwortet. Zugegeben: Das ist eine etwas optimistische Zusammenfassung der Antwort des Staatsrates. Aber eigentlich könnten wir hier innehalten und die Motion einfach überweisen.

Die Argumente, weshalb der Staatsrat die Motion trotzdem zur Ablehnung empfiehlt, sind nämlich sehr dünn und überhaupt nicht stichhaltig. Die Prüfung von Buchhaltungen von vielleicht zehn Parteien im Kanton Freiburg dürfte die Finanzverwaltung wohl kaum über Mass beanspruchen und belasten; weder personell noch finanziell. Mein Kollege François Roubaty und ich sind überzeugt, dass die Finanzdirektion über effiziente Mittel verfügt, um mit vernünftigem Aufwand aus einer Rechnungsablage gewünschte Informationen wie Spendeneinträge, Spendenkonten etc. herauszufiltern. Eine vollständige Revision ist dabei gar nicht

¹ Déposée et développée le 23 février 2011, *BGC* p. 729; réponse du Conseil d'Etat le 30 août 2011, *BGC* p. 2189.

² Déposée et développée le 23 février 2011, *BGC* p. 730; réponse du Conseil d'Etat le 30 août 2011, *BGC* p. 2189.

³ Déposée et développée le 24 mars 2011, *BGC* p. 731; réponse du Conseil d'Etat le 30 août 2011, *BGC* p. 2189.

nötig. Kleine Herausforderungen bei der Umsetzung dürfen also nicht als Ausrede dienen, um eine Offenlegung der Buchhaltungen einfach abzulehnen.

Zuwendungen an Parteien für die Finanzierung von Wahl- und Abstimmungskampagnen sind ein legitimer Teil des politischen Prozesses und nicht per se verwerflich. Allerdings müssen die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger über den Umfang dieser Geldflüsse und über die Herkunft von Spenden Bescheid wissen. Dadurch können sie den Einfluss finanzstarker Interessengruppen und Personen abschätzen und an der Urne eine informierte Entscheidung treffen. Nur durch eine transparente Politik-Finanzierung ist die freie Willensbildung und unverfälschte Stimmabgabe, wie sie in Artikel 34 der schweizerischen Bundesverfassung garantiert wird, in der Praxis gewährleistet. Wir wissen alle, wie Werbung unseren Konsum und natürlich auch unser Wahlverhalten beeinflusst. Man wird den Eindruck nicht los, dass Abstimmungsergebnisse zunehmend von grossen Geldflüssen beeinflusst oder auch entschieden werden. Auch im laufenden Wahlkampf scheint das Geld, ohne Parteien und Namen zu nennen, ebenfalls eine nicht zu unterschätzende Rolle zu spielen.

Wer sich gegen Transparenz stark macht, gerät sofort in Verdacht, etwas verheimlichen zu wollen. In einer Umfrage von Univox haben sich im Jahre 2007 87% der befragten Stimmbürgerinnen und Stimmbürger dafür ausgesprochen, dass die Herkunft der Gelder für Abstimmungskampagnen offengelegt werden müssen. Nehmen wir also diese Meinungsäusserung ernst und führen wir die Transparenz bei der Parteienfinanzierung ein. Ich möchte mit einem Zitat von Dick Marti, FDP, schliessen, der anlässlich einer Sitzung des Ständerates zum gleichen Thema gesagt hat: «Il n'existe pas de démocratie sans transparence.» Der Ständerat hat sich im Übrigen ebenfalls für Transparenz bei der Finanzierung von Abstimmungskampagnen ausgesprochen.

In diesem Sinn lade ich Sie ein, unsere Motion zu unterstützen.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Avouons-le. Nous avons de quoi être fiers quand notre pays occupe les premières places dans les études d'organismes internationaux qui comparent nos performances, nos modes de vie et notre organisation politique. Notre démocratie directe est souvent citée en exemple. La Suisse peut-elle continuer à se croire un modèle de démocratie, alors que le financement de ses partis politiques est le moins transparent d'Europe? Si vous écoutez la Radio romande, vous l'avez entendu au journal du matin tout à l'heure, le GRECO, cet organisme qui, dans le cadre du Conseil de l'Europe, lutte contre la corruption et procède à une évaluation du financement des partis politiques européens, a entrepris dans le courant du printemps une évaluation de la situation en Suisse. Les résultats de cette analyse seront connus à la fin de l'année, mais d'ores et déjà l'évaluation du GRECO révèle que la Suisse et la Suède sont les seuls pays d'Europe qui n'ont pas de loi en matière de financement des partis politiques. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat dresse l'inventaire des cantons qui ont légiféré sur les aides aux partis et la transparence

de leur financement. Les pratiques sont autant diverses que variées et on constate que seul trois cantons ont posé des exigences quant à la transparence des financements. Pour le parti socialiste, la démocratie ne peut pas s'exercer sans transparence. C'est l'objet de cette motion qui souhaite, à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Genève, que les personnes qui sont domiciliées dans le canton de Fribourg puissent consulter auprès de l'autorité compétente les listes des donateurs qui financent les partis actifs en terre fribourgeoise. Pour simplifier, les motionnaires ont fixé une limite à 5000 francs à partir de laquelle le don doit être déclaré, les dons moins importants n'étant pas soumis à l'obligation, au contraire de ce qui se pratique à Genève où tout doit être déclaré.

En fin de compte, l'examen de cette motion tombe à pic au milieu d'une période d'élection chargée. Pour les élections fédérales, neuf partis différents ont présenté des candidats en terre fribourgeoise. Chacune et chacun d'entre nous peut le constater en milieu urbain, mais aussi dans les périphéries, l'affichage politique censé informer le citoyen électeur est à l'image des finances des partis, très voire trop présent pour certains et inexistant pour d'autres. La différence des moyens n'a jamais été aussi grande. Comme le suggère le journal l'Hebdo dans un cahier spécial «financement des partis politiques», on peut même parler de concurrence déloyale. Les politiciens doivent être des miliciens indépendants qui sont élus parce qu'ils sont proches des citoyens et à l'écoute de leurs préoccupations et non pas parce qu'ils bénéficient d'un matraquage publicitaire ou de finances qui leur permettent d'organiser de grands événements dont les invités se sentiront redevables. C'est dans ce but que le parti socialiste souhaite l'acceptation de cette motion avec l'obligation de déclarer les dons dès 5000 francs et pas dès 10 000 francs comme le souhaite le Conseil d'Etat.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). La réponse du gouvernement n'est pas vraiment surprenante. Par contre, sa position sur les deux motions qu'il propose de refuser est surprenante. Malgré le fait que cette réponse ait été faite avant le débat au Conseil des Etats sur proposition de M. Urs Schwaller, conseiller aux Etats, par motion discutée la semaine dernière traitant du même sujet mais au niveau fédéral, le Conseil d'Etat reconnaît que la transparence en la matière est indiscutable. Lors de la lecture du troisième alinéa à la troisième page de la réponse, on constate tout de même qu'il y a un temps de retard, preuve que les choses bougent vite dans ce domaine. Le Conseil d'Etat reconnaît aussi l'exception suisse en la matière, situation que la Suisse ne tiendra plus très longtemps. Malgré l'approche du Conseil fédéral citée dans la réponse du Conseil d'Etat, le conseiller aux Etats n'a pas attendu 18 mois sur un rapport pour commencer à mettre en place un début de système qui permettra, à terme, une transparence salutaire dans ce domaine. Beaucoup de pratiques dans la grande majorité des cantons sont intolérables et devront changer. On peut discuter des valeurs pécuniaires, mais soyons clairs sur ces valeurs. Il ne suffit pas de dire que le montant proposé est trop bas. En fait, le but de la motion n'est pas d'imposer un montant, mais de mettre en place une

véritable transparence qui peut être consultée et comprise par tous et c'est là la véritable valeur de cette motion qui doit imposer ce principe fondamental de la transparence. C'est dans le cadre de ce principe que l'électrice et l'électeur lambda peuvent se faire une idée sur l'idéologie des partis ou groupements politiques. C'est en partant de ce postulat que nous vous demandons à combien se situe le montant minimum pour être déclaré. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas lancé sa vision sur ce montant minimum? Peut-il avancer un chiffre? Devons-nous attendre que l'Union européenne vienne mettre de l'ordre en Helvétie dans le domaine de la transparence sur le financement des partis et des groupements politiques? Non, Mesdames et Messieurs les Députés. Montrons que nous, dans ce canton, voulons que chacun soit clairement avisé lors des choix électoraux. Nous vous recommandons de voter oui à ces trois motions afin que le financement des partis politiques soit clairement identifié et ne reste plus dans le flou, surtout lors des campagnes.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention les trois motions présentées par les représentants du parti socialiste. Leur but est louable. La transparence, quelle belle expression! Quelle belle illusion dans le domaine du financement des partis! Nous pouvons introduire toutes les directives, toutes les lois possibles et imaginables, il y aura toujours un moyen de les détourner. Je pense notamment aux soutiens dans les campagnes électorales qui peuvent soit transiter par les comptes du parti soit être attribués directement aux candidats. Les partis politiques présentent les comptes dans leur assemblée annuelle à leurs membres. La presse participe généralement à ces assemblées et peut constater le détail des informations qui est généralement communiqué. La thématique de la transparence a fait l'objet d'une discussion assez poussée au Conseil national et au Conseil des Etats. Les Chambres fédérales refusent d'entrer en matière sur la transparence du financement des partis. Dernièrement, le Conseil des Etats a accepté à une courte majorité une motion visant à la publication des sources de financement des campagnes de votations. Cette acceptation ne concerne en aucun cas le financement des partis. Au niveau suisse, seul deux cantons, Genève et Tessin, travaillent avec une certaine transparence. Si nous voulons une transparence, elle doit être totale. L'ensemble des partis doit publier toutes les prestations, notamment celles en nature, par le soutien apporté par certains organismes. Je pense notamment aux syndicats des ouvriers employés qui ont en permanence des représentants dans les parlements, lesquels bénéficient d'un soutien stratégique et financier sans limite. Les partis qui représentent ces milieux sont-ils prêts à jouer la transparence totale dans ce domaine? Cela deviendrait peut-être gênant pour ceux qui prêchent la transparence. En effet, le financement des syndicats est assuré par la classe ouvrière et indirectement par les milieux patronaux. Quelle serait la réaction de ces milieux s'ils apprennent qu'une partie de leur cotisation est utilisée à soutenir une politique qui ne leur est que rarement bénéfique? Je vous invite à faire cette réflexion avant de demander la transparence dans le financement des partis. Etes-vous prêts à

inclure les éléments que je viens de citer, mais ceci en toute transparence? Je n'en suis pas certain.

Je pense que le système qui prévaut aujourd'hui en Suisse est satisfaisant. Les politiciens doivent garder une indépendance. Je peux vous assurer que tous les soutiens faits par des entreprises à mon parti, comme à d'autres aussi, l'ont été sans contre-prestation. A mon avis, ces soutiens favorisent largement la démocratie et leur publication pourrait priver la politique fribourgeoise de moyens financiers importants, moyens qui devraient être pris en charge par l'Etat qui ne ferait qu'accroître ses dépenses de fonctionnement. Evitons de tomber dans un travers, de marquer un autogoal qui se retournerait contre la politique en général. Faisons confiance au système qui fonctionne depuis de nombreuses années et dont les partis politiques bénéficient d'une manière ou d'une autre.

Notre groupe refuse la motion 1115.11 où le Conseil d'Etat propose une publication partielle, à savoir les versements qui dépassent 10 000 francs, limite qui pourrait également être interprétée ou détournée. Je vous invite, au nom du groupe démocrate-chrétien, à refuser ces trois motions.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance des motions 1114.11, 1115.11 et 1118.11, les trois en lien avec le financement des partis politiques. Ce qu'il convient de relever, c'est avant tout que chaque formation politique doit faire face à ses obligations courantes, pas seulement en période électorale, probablement sur la même base du schéma de financement, avec en prime les apports personnels des candidats lorsqu'il y a une élection. D'un point de vue général, il est utile de rappeler que ce même Parlement a accepté la motion Waeber-Thürler portant sur la déduction fiscale des dons versés à des partis politiques jusqu'à hauteur de 5000 francs par analogie aux dispositions fédérales qui prévoient, elles, 10 000 francs. Sur le fond, c'est déjà une reconnaissance implicite de transparence du financement des partis politiques. Réduire la marge de manœuvre ne servirait à rien, sinon à se pénaliser soi-même. Il s'agit également de reconnaître que les partis politiques sont une composante essentielle des institutions publiques, s'il est encore nécessaire de le relever. Quant à la capacité financière réelle des partis, on a pu remarquer, lors de la précédente session, qu'aucun n'a renoncé à l'aide complémentaire du canton pour la prise en charge par l'Etat des frais d'envoi du matériel électoral. C'est dire si les motionnaires jouent un double jeu, à moins que leur volonté ne s'exprime en faveur d'une prestation étatique couvrant à terme la totalité des activités de tous les partis. Poser la question aux intéressés, c'est y répondre.

Dans un contexte électoraliste, force est de constater que le moment a été habilement choisi par les motionnaires, mais leurs motions respectives, vous en conviendrez, manquent singulièrement de cohérence. Quant à la transparence, celle-ci est de fait pratiquée dans la mesure où les formations politiques sont régulièrement sollicitées par les médias sur leur budget de campagne. C'est en tout cas la situation au PLR. Enfin, le groupe libéral-radical juge ces trois motions dénuées de bon sens politique, réduisant à néant toute

initiative privée. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite à rejeter en bloc ces trois motions.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Les campagnes électorales sont aussi des batailles de l'argent. L'année électorale 2011 n'est pas épargnée, puisque l'on vient avec une artillerie de motions pour, une fois de plus, pinailler pour savoir qui, quoi, comment et j'en passe, afin que chaque parti politique soit sacré saint transparent. En pratique, ce que l'on veut, est-ce bien de la transparence ou du voyeurisme? Les partis politiques sont considérés comme des organisations volontaires et sont financés par ceux qui partagent leur intérêt. En premier lieu, ils perçoivent des cotisations, des dons libres des membres, des dons à titre individuel des personnes extérieures au parti, la part des mandataires, une contribution de l'Etat et des recettes provenant d'activités. Les comptes sont présentés et approuvés par l'assemblée générale publique à laquelle la presse est conviée, donc transparents. De l'avis de l'UDC, les réponses du Conseil d'Etat sont claires, cela dit, notre groupe va rejeter les trois motions.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche va donner son appui aux motions qui sont présentées aujourd'hui et ce pour la raison suivante. Nous ne sommes pas du tout tenus par les législations européennes, mais ça m'a personnellement aussi fait mal d'entendre que la Suisse pourrait être à nouveau mise sur une liste noire en matière de financement de partis. Je crois que nous avons d'autres choses à faire, d'autres qualités et à faire valoir. J'aimerais aussi répondre aux préopinants dans ce dialogue car je trouve qu'il y a un certain nombre de choses assez incroyables qui ont été affirmées.

Si je reprends les affirmations de mon cher collègue Romanens, le fait qu'il y ait des possibilités de dévier une loi est une excuse pour ne pas en faire. Je ne comprends pas pourquoi nous continuons à faire des législations pour la fiscalité ou autres, en sachant très bien que beaucoup de monde essaie de trouver des moyens pour les dévier. Si on dit que ça ne sert à rien de fixer des règles aux partis politiques sur la transparence parce que tout le monde va trouver les moyens de les dévier, excusez-moi chers collègues, j'ai quand même des doutes sur l'honnêteté de ce que l'on peut affirmer dans ce domaine.

Il y a encore une deuxième chose qui me semble extrêmement discutable. Les syndicats soutiennent un certain nombre de partis. Est-ce que les patrons qui financent les syndicats sont d'accord avec ce domaine? Les financements des partis politiques sont essentiellement des financements privés et des financements de représentants de l'économie. Est-ce que le consommateur qui achète plus cher son produit pour que l'entreprise gagne est un consommateur qui représente les valeurs des partis qui soutiennent ces milieux économiques? Là où je me permets d'avoir un gros doute, c'est que je suis sûr que ce consommateur a moins d'argent à y consacrer.

Quant à ce que vient de dire M^{me} Peiry-Kolly, je suis aussi un peu étonné. On ose parler de «pinailler» sur

des montants. S'il s'agissait de petits montants dont on a parlé hier, 100 000 francs, on pourrait effectivement dire qu'il ne s'agit pas de pinailler. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de pinaillerie. Sur les élections nationales, il y a des montants – et votre parti est en tête de liste, ça fait plaisir – qui sont impressionnants en matière de financement des campagnes électorales. J'ai de la peine à accepter l'idée de pinaillerie dans ce domaine.

Le Conseil d'Etat a donné une réponse à ces trois motions qui me paraît assez judicieuse. Effectivement, il vante la transparence et sur l'objectif des motions, il soutient l'idée et l'objectif. Là où j'ai un problème avec les réponses du Conseil d'Etat, c'est sur l'acceptation finale et les moyens qu'il juge disproportionnés. On peut discuter sur les 10 000 et 5000 francs. On a une loi fédérale sur les déductions des finances aux partis de 10 000 francs. Dans le canton de Fribourg, on en est à 5000 francs. Il est vrai que les montants sont peut-être différents. Par contre, je pense qu'il est absolument nécessaire de fixer une marge.

Quant à la transparence sur les comptes qui doivent être déposés, je dirais simplement que le canton de Fribourg subventionne avec de nombreux milieux beaucoup d'institutions et d'associations dans le canton et les règles sont très claires. Les institutions qui sont régies par le code des obligations pour des associations doivent fournir leurs comptes et les rapports de vérification des comptes. Dans ce sens, je vous recommande d'approuver ces motions.

Emonet Gaétan (*PS/SP, VE*). Je commencerai par une citation: «*Pour les citoyens, il est important de savoir qui investit de l'argent et quels intérêts sont en jeu dans le débat. Nous avons récemment vécu des votations avec des moyens financiers répartis de manière inégale entre les deux camps. La publicité influence quand même les citoyens, j'en suis convaincu. Si la publicité ne servait à rien, personne n'en ferait.*» Ces phrases du conseiller aux Etats Urs Schwaller sont tirées d'un article paru dans la Liberté du 27 septembre 2011 suite à l'acceptation de sa motion sur le financement des campagnes – mon collègue Romanens l'a relevé tout à l'heure.

Cette motion, déposée par M. Schwaller, obligerait les différents comités à annoncer régulièrement les donations d'un montant supérieur à 10 000 francs. 10 000 francs au niveau fédéral! Selon la proposition du Conseil d'Etat, 10 000 francs pour accepter notre motion au niveau cantonal! Je pose la question de la proportionnalité de cette proposition. L'idéal, pour nous, serait de ne mettre aucun plafonnement et que toute contribution puisse être rendue publique pour une application stricte du principe de transparence, qui n'a pas de prix. Il a été relevé tout à l'heure que, dans le cadre des campagnes qui battent leur plein, la presse fait écho aux dépenses engagées par les différents partis. La proportion de 1 à 10, voire davantage, est énorme et pose la question de trésors de guerre, de subventions et de donations de lobbies qui sortent du bois au gré des votations et qui attendent un retour sur investissement et ainsi brident le débat politique, voire la parole de certains candidats.

De plus, une récente enquête sur les revenus impossibles moyens des candidats selon leur appartenance

partisane, révélant des proportions de 1 à 3, met en lumière un certain élitisme au niveau des candidats choisis pour certains probablement au *prorata* de leur portemonnaie! On peut se demander si la différence de moyens en présence peut influencer les décisions de vote. La transparence sur le financement des campagnes aiderait assurément les citoyens et les citoyennes à se déterminer et la démocratie en sortirait grandie. Ne voyez là aucun voyeurisme! En Suisse, comme ailleurs, la vie démocratique repose sur l'action des partis politiques. Afin de mettre la liberté de choix et l'accès des citoyennes et des citoyens à l'information politique, d'assurer une véritable indépendance des partis par rapport aux intérêts privés et de garantir une égalité des chances entre les formations politiques, un minimum de règles doit être établi et le Conseil d'Etat, dans sa réponse, en convient.

Pour répondre aux insinuations de notre collègue Romanens, je me réfère à l'article de l'Hebdo du 31 mars dernier dans lequel le président du parti socialiste suisse, Christian Levrat, tient à réfuter cette idée que le parti socialiste est financé par les syndicats. L'article continue: «*En revanche, le parti libéral-radical et le parti démocrate-chrétien sont en plus mauvaise posture. De plus en plus, les entreprises, par leur association faïtière Economie Suisse, ciblent leur aide. Elle ne soutient plus les partis que lors des campagnes de votation où les intérêts directs de l'économie sont en jeu. Ainsi l'automne dernier, elle a injecté près de 5 millions pour lutter contre l'initiative socialiste Pour plus de justice fiscale.*» – «*Un chouia de transparence!*» titrait la Liberté. Oui, mais après les interventions entendues, ce chouia pourrait se réduire!

Par notre motion et par les autres motions déposées par le groupe socialiste, nous voulons tirer la sonnette d'alarme. Comme développé plus haut et par mes collègues, nous maintenons notre motion telle que déposée avec le plafond de 5000 francs. En effet, de notre avis, faire un don d'une telle somme montre déjà un intérêt particulier.

Le groupe socialiste vous invite à accepter ces motions, pour tous, sans privilèges!

Marbach Christian (PS/SP, SE). Je m'excuses. Es ist schade, wenn man sich entschuldigen muss, wenn man das Wort übernehmen will. Auch wenn vieles gesagt wurde, erlaube ich es mir halt jetzt trotzdem, auch noch ein paar Gedanken anzufügen. Wer nicht zuhören will, braucht das auch nicht zu tun, aber ich bitte aus Anstandsgründen, nicht immer dazwischenzuschwatzen. Das ist sehr störend.

Alle drei Motionen verfolgen das gleiche Ziel. Um das Funktionieren der Demokratie zu gewährleisten, hat die Öffentlichkeit das Anrecht, zu wissen, woher die Parteien ihr Geld für Abstimmungen und Wahlen haben.

La population a le droit de savoir d'où vient le financement des partis. C'est cela, le but de nos trois motions. Dies ist international und auch in Bern anerkannt und wird auch von anderer Seite als nur von der sozialdemokratischen her gewünscht. Es wurde bereits mehrmals angetönt.

Dass eine staatliche Unterstützung an gewisse Bedingungen geknüpft wird, darauf hat jede Steuerzahlerin und jeder Steuerzahler Anrecht. Jede Unternehmerin,

jeder Unternehmer, jede und jeder der Geld gibt, darf und will wissen, wohin das Geld geht.

Um diese Prinzipien und um nichts anderes geht es hier. Es geht weder um Doppelzüngigkeit, Herr Thürler, noch um Gewerkschaftsgelder und schon gar nicht um Kleinigkeiten oder um Wahlkampfpropaganda. Vor der Wahl ist nach der Wahl und diese Motionen haben keinen Einfluss auf die diesjährigen Wahlen.

Ich zitiere aus der Antwort des Staatsrates. Ich gebe zu: zusammenfassend und auch ein bisschen vereinfacht. «Der Staatsrat befürwortet grundsätzlich die Einführung von Regeln der Transparenz.» Weiter: «Der Staatsrat teilt die Besorgnis und Argumente der Motionärinnen und Motionäre.» Weiter: «Der Staatsrat ist der Meinung, dass umfangreiche, direkte Hilfe von jedermann transparent konsultiert werden kann.» «Der Staatsrat ist der Meinung, dass der Staat seine Partner» – und hier sind wir Parteien gemeint – «einer wenn auch zurückhaltenden Kontrolle ihrer Finanzierung unterstellt.» Also sind wir augenscheinlich gleicher Meinung. Trotzdem spüre ich aus der Antwort des Staatsrates eine gewisse Zurückhaltung. Und es ist wenig ersichtlich, wie der Staatsrat diese Äusserungen umsetzen will und er empfiehlt demnach die Ablehnung von zwei Motionen.

Kurz noch zur Motion M1118.11 von Kollege Corminbœuf und mir: Ich möchte einfach wiederholen, worum es geht. Es ist für das Funktionieren der Demokratie einfach sinnvoll, dass die Parteien eine Spenderinnen- und Spenderliste unterbreiten, um in den Genuss von staatlicher Unterstützung zu kommen.

Die Ablehnung der Motion begründet der Staatsrat einzig und allein mit der Höhe des Beitrages. Darüber kann man sich sicher streiten. Für uns ist jedoch die Höhe des Beitrages absolut zweitrangig. Wichtig ist die Transparenz. Sollte dies der Hauptgrund sein, nicht zuzustimmen, wird es für uns kein Problem sein, den Beitrag zu erhöhen und eine neue Motion einzureichen.

Ich empfehle Ihnen, unseren drei Motionen zuzustimmen.

Danke, dass Sie so ruhig zugehört haben.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Wenn hier in der Schweiz, in der Politlandschaft alle Parteien eine einzige Partei, die grösste Partei bekämpfen und diese noch von den meisten Medien Unterstützung erhalten, wäre es an der Zeit, auf eine objektivere, neutralere Medienlandschaft zählen zu können. In allen Parteien befinden sich Millionäre, die sich aber nicht für das Wohl unseres Volkes einsetzen, aber doch zum Nachsehen ihrer Partei. Daher werde ich die drei Motionen ablehnen.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). 55 à 27, 58 à 24, 61 à 29, ce sont quelques-uns des scores qui ont marqué ces derniers jours mais pendant toute la législature les sujets tels que la transparence et les baisses d'impôts. En fait, quand un de ces sujets apparaît à l'ordre du jour, on n'a pas besoin de discuter, puisque, de toute évidence, il est voté à cette majorité de 2 contre 1, ce qui représente assez les forces en présence dans notre parlement.

Je me suis dit qu'en fait, au-delà de ces scores qui reflètent la réalité des forces politiques en présence, les citoyens qui sont représentés par un tiers des forces en présence, ces citoyens-là, ce tiers de citoyens que nous représentons, n'avait jamais gain de cause. Je me suis dit que finalement, par rapport à ces sujets qui sont votés pratiquement d'avance, vous pourriez avoir peut-être l'élégance, les partis bourgeois, de nous laisser décider une fois sur trois pour que les citoyens soient représentés! Vous pourriez même choisir lequel des trois sujets vous nous laissez choisir! (rires!) C'est tout ce que je voulais vous dire sur une petite réflexion de fin de législature.

Pour le reste, je demande quand même aux partis bourgeois: de quoi avez-vous peur?

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je suis le représentant d'un modeste mouvement indépendant-solidarité, qui, et je peux le jurer haut et fort, n'a jamais touché un kopeck de qui que soit, à une exception près. Un jour, un brave agriculteur, ancien député PDC, m'avait glissé un billet de cent francs dans une enveloppe parce que j'avais défendu dans ce parlement les produits agricoles qui étaient malmenés par les multinationales. Je ne le citerai pas.

Personnellement, ce qui me gêne le plus, c'est d'avoir entendu dire que les grandes banques nationales apportaient une manne généreuse à moult partis. Est-ce que tous les partis de ce canton sont à la même enseigne?

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je voudrais juste vous dire pourquoi je ne soutiendrai pas ces motions. Tout simplement parce que je ne souhaite pas la transparence dans ce domaine. Je ne souhaite pas la transparence parce que, à longueur d'année, une partie de ce parlement nous bassine avec la protection des données. Maintenant, on voudrait mettre sur la place publique tous ceux qui font un don à un parti qui soutient leur vision de la politique. C'est clair, mon parti soutient l'économie! L'économie, c'est qui? C'est mon coiffeur, c'est mon carrossier, c'est mon charpentier! Ces gens-là n'osent pas s'afficher politiquement. Bien sûr, c'est peut-être facile pour un enseignant, un professeur, de prendre position ici parce que cela n'influence pas son salaire. Mais, le charpentier, le coiffeur, le carrossier, s'il s'affiche politiquement, il risque de perdre la moitié de sa clientèle. C'est ce que me disent régulièrement les indépendants que j'approche pour se lancer en politique: «*Jamais de politique! Si je m'affiche, je perds la moitié de ma clientèle! Parce que ma clientèle, c'est un socialiste, c'est un PDC, c'est un radical. Moi, je ne veux pas perdre ma clientèle, c'est mon boulot!*» Ils n'osent donc pas s'afficher politiquement. Par contre, ils soutiennent des partis qui, eux, défendent leur vision, qui soutiennent l'économie et c'est tout à fait normal. Chaque parti a besoin d'un financement. On l'a dit, les syndicats soutiennent les partis plutôt de gauche. Mais l'économie doit soutenir et on en a besoin. Toutefois, ces gens-là ne veulent pas s'afficher et je ne voudrais pas que ces gens-là puissent se retrouver dans les journaux parce qu'ils ont soutenu un parti – 1000 francs ou pas. Quand ces gens participent à mon

parti, je n'ai jamais pensé que j'irais plus souvent chez le coiffeur parce qu'il soutient mon parti!

Voilà pourquoi je ne soutiendrai pas ces trois motions et je vous en prie, faites-en de même!

Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le canton reconnaît, avec votre aide, le rôle essentiel des partis politiques puisqu'il a été un des premiers à légiférer pour l'aide aux partis politiques mais c'est vrai qu'il n'exige pas de contrepartie, comme le fait le canton de Genève. Vous avez pu le voir dans les considérants des réponses du Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat reconnaît aussi que la démocratie ne peut que grandir avec plus de transparence et il le dit. Peut-être y aura-t-il un meilleur moment politique pour reprendre cette réflexion. En effet, à voir fleurir ces fleurs particulières d'automne que sont les portraits des candidates et des candidats, on peut douter que cela suffise pour couvrir tous les frais même avec ce qu'on a donné comme rallonge la dernière fois et qui n'était pas destiné à ces magnifiques portraits de candidats!

Comme je l'ai dit, ces trois motions ont permis de faire le tour des pratiques des autres cantons où les sujets ont été abordés. On voit que les pratiques sont très différentes d'un canton à l'autre. Là, aussi, peut-être qu'une clarification au niveau national apporterait un peu plus – je dirais – d'analyse tranquille de cet objet. Pourtant, le Conseil d'Etat, cela a été dit par l'un ou l'autre, ouvre un peu la porte – trop peu, au goût de certains – vers la transparence. C'est vrai que cette porte n'est pas grande! Mais, en soutenant la motion Lehner/Gigon avec une différence dans les chiffres, le Conseil d'Etat montre sa volonté d'aller vers plus de transparence.

Le Conseil d'Etat vous recommande donc d'accepter la motion Lehner/Gigon mais avec le chiffre de 10 000 et de rejeter les deux autres motions.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1114.11 Hugo Raemy/François Roubaty est refusée par 57 voix contre 28. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). Total: 28.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/

FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1115.11 Nicole Lehner-Gigon/Gaetan Emonet est refusée par 59 voix contre 27. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 27.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgné (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 59.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1118.11 Dominique Corminbœuf/Christian Marbach est refusée par 57 voix contre 28. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 28.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Baddoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgné (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 3.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Clôture

La Présidente. Nous avons ainsi terminé le programme de la session du mois d'octobre 2011. Je vous remercie. La prochaine session aura lieu au mois de novembre. Je vous souhaite une bonne rentrée. La séance d'aujourd'hui est levée.

– La séance est levée à 11 h 35.

Le Président:

Yvonne STEMPFEL-HORNER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint